



Cfdt SF3C
Antenne Val de Marne
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdt3c.org Web : cfdt3c.org

Boissy St Léger PDC :

Suivi de la réorganisation

La CFDT reçue en audience le 18 janvier 2011

A notre demande, nous avons été reçus par le Directeur d'établissement concernant le suivi de la réorganisation avec entre autres les reprises gardiens en cours sur les quartiers 2 et 6, la charge importante et persistante sur la QL 9 et les dépôts relais demandés mais toujours pas installés. La situation de l'emploi et les promotions sont aussi abordées.

QL 6 : Le bureau va devoir reprendre la distribution du courrier au 6 et 8 fontaine, activité non prise en compte lors de la précédente réorg. Seuls, les recommandés ont été intégrés. Cela concerne 14 bâtiments soit plus de 150 boîtes et près de 2 bacs gris de courrier.

QL 2 : Là aussi, 4 immeubles sont repris et cette activité vient s'ajouter au CIDEX de Grosbois toujours pas mis en service.

QL 9 : C'est toujours la charge de travail de ce quartier qui pose problème et impose aux agents affectés des dépassements horaires trop fréquents et non compensés. Ce quartier subi un dépassement d'activité de 22 mn de plus que la moyenne du bureau alors que la tolérance DOTC du Val de Marne est à 15 mn en plus ou de moins.

Réponses du Directeur :

Des comptages et calcul des hauts le pieds vont être effectués la semaine prochaine sur les **QL 2 et 6** afin de mesurer la charge supplémentaire à distribuer. Pour la CFDT, cette activité ne peut être imposée aux titulaires actuels. Dans tous les cas, elle devra être rémunérée en Heures Supplémentaires ou attendre la prochaine réorganisation en février 2012.

Concernant le QL 9, le Directeur s'engage à soulager le quartier de la distribution d'un immeuble équivalent à 10mn environ. La CFDT réitère sa demande de compensation des dépassements horaires effectués et constatés.

Les dépôts relais demandés (supplémentaires ou déplacés) devraient enfin voir le jour afin de réduire l'emport de charge sur les vélos.

La CFDT maintient sa demande de 1.3 supplémentaires (1 RAP 1.3 doit s'ouvrir très vite pour Boissy). Nous exigeons aussi le passage de CDD en CDI au plus vite afin de maintenir le volant de remplacement à son niveau et d'éviter les recours à la sécabilité pour absence inopinée.

Le Directeur accepte le principe d'un CDI rapidement mais les collègues en CDD doivent obligatoirement avoir le permis.

La CFDT ne laissera pas la Direction faire toute seule, nous attendons des propositions.

Avec Vous, Pour Vous, la CFDT